

Ouagadougou, le **03 SEPT 2022**

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers des Affaires Culturelles, session 2022.**

Ce sont :

**CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES**

**ADMISSIBLES**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	TIEMTORE MADI	216634J	B14545777	04/07/83
2°	KINDA DAVID	225857F	B12000654	31/12/84
2°	BEOGO ISSAKA	303427D	B11591422	09/05/89
4°	SAMANDOULOGOU/DERME RIHANATA	216627R	B13013113	06/09/79
5°	LOAGBOKO NORBERT SIDBEWENDÉ	225873W	B10125590	05/06/87
5°	NANA SOULEYMANE	225847V	B12414874	27/09/83
7°	KABORE MARGUERITE	247504J	B10676766	13/11/80
8°	ROUAMBA MANÉGDA JUSTIN	225867S	B10339098	23/03/87
8°	THIOMBIANO BAAPOUGOUNI BRICE BEN AZIZE	343438K	B11491195	25/06/90
10°	KABORE ASSAMI	246677M	B8495105	10/10/87

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



**Hamidou SAWADOGO**

Chevalier de l'Ordre National